



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente a annoncé la nomination d'Hélène Charlery comme **chargée de mission "Égalité de genre et luttes contre les violences sexistes et sexuelles"**, dans la continuité de l'action menée antérieurement par Jérôme Courdurières. Nous remercions nos deux collègues pour leur implication passée et future sur cette mission d'une grande importance pour notre communauté.

Pour la dernière étape de l'évaluation de notre université, **le comité de visite du Hcéres volet « Établissement »** (système de gouvernance, pilotage des divers domaines) a tenu ses auditions dans nos murs du 14 au 16 avril derniers. Nous sommes en attente du rapport, sur lequel l'université pourra produire ses remarques avant sa diffusion finale. Dans cette attente, les retours informels des nombreuses rencontres ayant eu lieu sont très positifs. Tous les personnels impliqués ont trouvé le comité d'évaluation bienveillant, à l'écoute et bien au fait de notre rapport d'autoévaluation. Un autre comité de visite, concernant l'évaluation de la COMUE et de l'Université de Toulouse, a conduit ses auditions sur la même période et notre Présidente a été entendue pour parler de la trajectoire de l'UT2J comme associée de l'UT.

Sur le chantier de la construction du futur Grand établissement UT, les travaux continuent. Les discussions actuelles portent sur l'intégration de certaines écoles d'ingénieur·es du site en tant qu'*établissements composantes*. Un projet de loi est en préparation, qui permettrait de prolonger de 3 ans la phase d'expérimentation avant la mise en place des grands établissements. Il est important de noter que l'EPE Toulouse Capitole (une autre structure distincte de l'UT) a justement récemment demandé de sortir de la phase expérimentale, ce qui lui a été refusé par la DGESIP, laissant imaginer de futures discussions sur un rapprochement avec l'UT.

Suite aux inquiétantes remises en question des **libertés académiques aux États-Unis**, la COMUE avait récemment mis en place (via TIRIS) un dispositif d'accueil "*Safe place for science*" pour les chercheurs et chercheuses américain·es. Afin de pourvoir étendre ce dispositif, la COMUE a choisi de soumettre un projet pour obtenir un financement européen dans le cadre d'Horizon Europe, avec un portage depuis l'UT. Le projet *ASCENT (Academic secured career engagement in Toulouse)* vient d'être présélectionné par l'Europe parmi les 3 projets français retenus.

Concernant la question des **droits d'inscriptions différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires**, le CNESER prévu le 5 mai n'a pas pu se tenir suite au refus de siéger de la part des organisations syndicales et a été reporté au 12 mai. Rappelons que le décret prévu vise un changement des règles d'exonération, ce qui ne permettrait plus d'exonérer que 10% de ces étudiant·es dans un établissement. La position de la Présidente sur ce sujet, soutenue sans réserve par la communauté de l'UT2, a été exprimée et rappelée dans un récent communiqué.

À l'initiative de la présidente, et après ajustements discutés en séance, une **motion** dont le texte est disponible ci-dessous, a été votée à l'unanimité des conseiller·ères.

Le Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, réuni en séance plénière le 12 mai 2026, réaffirme avec force son refus de toute politique de préférence nationale et européenne et son attachement aux principes d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et d'ouverture internationale des universités.

Il estime qu'il est essentiel que les établissements restent autonomes dans la mise en œuvre de leur politique d'exonération afin que celle-ci s'inscrive dans leur stratégie internationale.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration souligne qu'aucune étude ne démontre un effet positif de l'augmentation des droits pour les étudiant·es étranger·es sur l'attractivité des universités, ces dispositifs pouvant au contraire freiner les mobilités internationales. Il observe également que la mise en œuvre d'un dispositif reposant sur un traitement administratif individualisé des situations n'est pas soutenable au regard des moyens humains nécessaires.

Enfin, le Conseil d'administration considère que les droits d'inscription des étudiant·es internationaux·ales ne peuvent constituer tout ou partie de la solution aux difficultés financières dans lesquelles se trouvent les universités, ni se substituer au nécessaire investissement de l'État dans l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est pourquoi, considérant que cette circulaire est contraire aux valeurs de la République, le Conseil d'administration confirme son vote du 10 février 2026 concernant la politique d'exonération des frais différenciés à l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Motion adoptée à l'unanimité des 31 présents ou représentés.

VIE INSTITUTIONNELLE

Le pôle des Affaires institutionnelles de notre université a constaté la nécessité de produire un cadre clair concernant la **consultation des procès-verbaux des instances universitaires**. Il a donc présenté en séance la procédure détaillée et étoffée, qui précise les conditions, les interlocuteurs et les modalités de cet accès réglementaire. La procédure elle-même sera communiquée à l'ensemble de la communauté. Ce point a permis de rappeler et clarifier les statuts légaux des différents documents produits par les instances. Si les relevés de décision sont publics et diffusés sur l'ENT, les verbatims des discussions tenues dans les conseils (notamment le CA) n'ont pas vocation à être publiés, et ne sont accessibles que sur demande expresse à des fins de vérification. Dans ces cas, l'administration accompagne les demandeur-euses.

FINANCES

Nous avons validé le versement d'une dotation de 60 000€ du SCASC à la MGEN au titre de l'**action sociale 2026**. Rappelons que la MGEN agit dans ce cadre en tant qu'opérateur à titre gracieux pour faciliter les opérations et garantir l'anonymat des collègues demandeur-euses d'aide sociale. Comme l'ensemble du budget du SCASC, la somme attribuée est en baisse (elle était 68k€ les années précédentes) mais elle rejoint une somme importante de reliquats des années précédentes, qui constituent un fonds de roulement et permettront des aides exceptionnelles.

Le versement est validé par 27 voix pour et 3 abstentions.

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Les Directrices des IUT de Blagnac et de Figeac ont présenté les **dossiers d'autoévaluation soumis à la commission consultative nationale des IUT**. Ces dossiers détaillent les actions et le suivi des indicateurs sur les cinq dernières années, et présentent les projets envisagés pour les années à venir. Nous avons pu saluer les efforts constants des collègues au bénéfice de ces formations, qui restent dynamiques dans un contexte complexe et en évolution rapide.

Dans le cadre de l'**accréditation de nos mentions de formations pour la période du contrat 2027-2032** entre l'UT2J et l'État (étendu à 6 ans et qui prendrait le nom de Contrat d'objectifs, de moyens et de performance – COMP), nous avons approuvé la liste issue des composantes. Il s'agit là du fruit d'un important travail réalisé par les équipes pédagogiques, qui ont su élaborer de nouvelles maquettes de formation dynamiques dans un cadre fortement rénové. Au total, la liste comprend 6 mentions de BUT, 11 mentions de Licence Pro (après 3 décisions de non-reconduction), 23 mentions de Licence (dont 2 transformations et 1 demande de création) et 49 mentions de master (dont 3 demandes de création). **La liste a été validée avec 25 voix pour et 5 abstentions.**

Nous avons ensuite examiné les **maquettes des masters Enseignement et éducation (M2E)**, dont les trois mentions avaient été accréditées en février, et qui doivent se mettre en place à la rentrée 2026 (professorat des écoles ; professorat du second degré ; conseiller principal d'éducation). Rappelons que ces nouvelles maquettes ont dû être conçues dans l'urgence suite à l'arrêté de janvier 2026 de la dernière réforme, et visent une accréditation pour 2 ans seulement. Cette énième réforme des formations des enseignant-es a été rude pour les équipes pédagogiques (nécessité de travailler dans un temps réduit et sans visibilité, conduisant à beaucoup de tension), mais aussi pour les étudiant-es (difficulté à connaître de manière fiable leur devenir, baisse des volumes des enseignements disciplinaires, conséquences sur les stratégies de mobilité en licence...). Pour les deux années de transition, particulièrement, le dispositif en l'état est jugé délétère (peu de préparation au concours des non lauréat-es). Nous partageons le désarroi des collègues qui se trouvent, au final, dans l'obligation de porter un projet qu'ils ne soutiennent pas. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'il traduit une vision de la formation des enseignant-es particulièrement contestable dans un contexte social et politique des plus sensibles. **Malgré ce constat et face à la nécessité de continuité de l'offre de formation pour nos étudiant-es, nous avons validé ces maquettes (18 voix pour, 6 contre et 5 abstentions).**

RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE, SUBVENTIONS

Dans le cadre de la **politique d'accompagnement de la trajectoire professionnelle des contractuel·les**, le CA a validé, à l'unanimité, une extension du principe permettant aux agent-es en fin de contrat de toucher l'équivalent proratisé des primes annuelles, lequel est versé lors du solde de tout compte.

Nous avons également voté en faveur de la proposition de révision annuelle du montant de la **NBI** et des postes bénéficiaires, autrement dit des primes liées à l'encadrement et l'expertise de certaines fonctions (24 vote pour, 6 abstentions).

Nous avons approuvé la réattribution d'un des **logements de fonction** du campus du Mirail suite au départ à la retraite de son occupant (30 voix pour).

Enfin, nous avons validé un ensemble de **conventions** concernant l'INSPE (préparation aux concours internes, mise à disposition de formateur·rices par le Rectorat), ainsi que l'abonnement au nouveau logiciel de gestion SIFAC+ et un accord pour l'utilisation des locaux de l'ENSAV de la rue du Taur dans le cadre des *Rencontres Cinémas d'Amérique Latine de Toulouse*.